

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 Septembre 2021 en session ordinaire.

Ouverture de la séance à 19h30

Présents : ABRIAT Fabian, BASTIDE Estelle, CHAUVET Marie-Odile, COLLOT Sébastien, FIORITO Samuel, LAFFONT Eric, LASSALLE Caroline, Christian MOURIAU, NASCIMBEN Sandrine, VIGUIE Stéphanie.

Représentés : LABORDERIE Nathalie a donné procuration à ABRIAT Fabian.

Absents : -

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du dernier conseil Municipal ;
- Délibération subventions projet de mise en séparatif et réhabilitation du réseau d'assainissement ;
- Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- Délibération projet plan local d'urbanisme intercommunal du territoire des 12 communes de l'ex-CCTGV (PLUi 12).
- Délibération création poste agent recenseur ;
- Délibération modification de la convention relative au service commun des dossiers d'autorisation du droit des sols ;
- Divers.

1. **Approbation du dernier compte rendu du Conseils municipal du 29/07/2021.**

Approbation du compte rendu du 29/07/2021.

2. **Délibération subventions projet de mise en séparatif et réhabilitation du réseau d'assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en séparatif et réhabilitation du réseau d'assainissement.

Il indique qu'au stade de l'avant-projet, le coût de l'opération est estimé à 182 300 € HT dont

157 992 € HT de travaux, et se répartit comme suit :

PRESTATIONS	€ HT
Travaux	157 992
Maîtrise d'œuvre	9 405
Contrôle du réseau	7 000
Divers (appel d'offres)	7 903
Total	182 300

Il rappelle qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur la base du coût d'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le coût d'opération pour un montant de 182 300 € HT, soit 218 760 € TTC.
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, sur la base de ce coût d'opération.
- de solliciter l'autorisation de démarrer l'opération,
- de s'engager à respecter la charte qualité de pose des réseaux d'assainissement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

3. Délibération portant création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le programme de nettoyage du village que devait être effectué par POULAIN Anthony n'a pas été fait dans son intégralité car il a effectué les tâches de l'agent technique principal qui était en arrêt maladie.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement du CDD de M. POULAIN Anthony en tant que contractuel et propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/09/2021 au 31/12/2021 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint technique	Nettoyer / entretenir le village, les espaces verts.	20 h

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le renouvellement du CDD de M. POULAIN Anthony et accepte l'inscription au tableau des emplois ci-dessus.

4. Délibération projet plan local d'urbanisme intercommunal du territoire des 12 communes de l'ex-CCTGV (PLUi 12).

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet de PLUi des 12 communes du territoire de l'ex-CCTGV.

5. Délibération création poste agent recenseur.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour effectuer le recensement en 2022, il faut créer un emploi, il propose au Conseil Municipal d'inscrire le tableau des emplois suivant :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 20/01/2022 au 19/02/2022	1	Agent recenseur	Recensement de la population 2021	10 Heures

La collectivité versera un forfait de 550 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'inscription au tableau des emplois ci-dessus.

6. Délibération modification de la convention relative au service commun des dossiers d'autorisation du droit des sols.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a validé le 10 juin dernier la modification de la convention relative au service en commun des dossiers d'autorisation du droit des sols.

Monsieur le Maire fait circuler la convention entre chaque élu.

A ce titre, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide d'approuver la convention modifiée concernant les modalités de fonctionnement du service mutualisé d'instruction du droit des sols, telle qu'annexée à la présente,

Charge M. le Maire de signer la convention modifiée.

7. Divers.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ancien vestiaire du stade serait plus approprié pour l'ACCA, il faut juste trouver une solution pour faire venir l'électricité. Les élus n'y voient aucune objection.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 20h35.

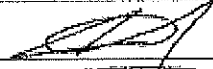



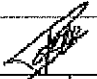

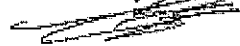
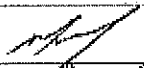


Le Maire

Christian MOURIAU



Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 02/09/2021

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	<i>le pouvoir donné à ABRIAT Fabian</i>
LAFFONT Eric	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	

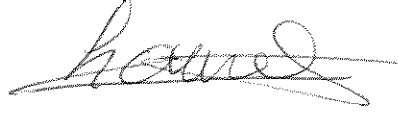
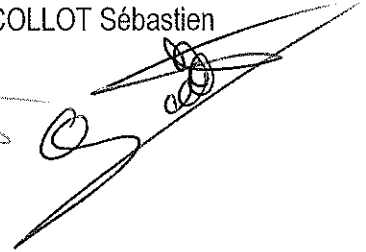
Les Conseillers municipaux :

ABRIAT Fabian

BASTIDE Estelle

CHAUVET Marie-Odile

COLLOT Sébastien

FIORITO Samuel

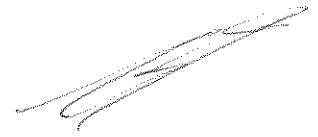
LABORDERIE Nathalie

LAFFONT Eric

LASSALLE Caroline



*pouvoir donné
à ABRIAT
Fabian.*



NASCIMBEN Sandrine

VIGUIE Stéphanie

